

**Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance**
110, rue de l'école – 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200071033-20260615-DP21_2026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°21/2026

OBJET : Travaux ponctuels – purge d'un rocher sur un sentier

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron Lure Vançon Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégations au Président,

Considérant que la CCJLVD, au titre de sa compétence sentiers de randonnée, crée, aménage et entretient les sentiers inscrits au PDIPR et effectue chaque année des travaux d'entretien.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Mandater une entreprise spécialisée pour effectuer la purge d'un rocher se situant sur le sentier du vieux village à Châteauneuf-Val-Saint-Donat et menaçant de tomber sur les usagers.

ARTICLE 2 : Retenir pour cette prestation le fournisseur Le Bureau des Guides de Canyon pour un montant de 3410€ HT

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 15 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B. CHADEBEC

